
**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du 17 décembre 2021

Le vendredi 17 décembre 2021, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 17h30, dans la salle communale de Chouzé-sur-Loire, sur la convocation qui a été adressée le 8 décembre par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 72 Nombre de voix : 152

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Pierre ANTOINE

**Engagement des dépenses d'investissement
avant le vote du budget**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur ;

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur ;

Considérant que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* » ;

Considérant que la délibération prise en application de cet article doit impérativement préciser le montant et l'affectation des crédits que l'exécutif est autorisé à mandater ;

Considérant que cette disposition permet aux collectivités territoriales d'engager budgétairement de nouvelles dépenses d'investissement au titre d'un exercice considéré, et de passer de nouveaux actes de commande publique avant le vote du budget ;

Considérant que les crédits engagés, par anticipation suivant cette procédure, sont inscrits au budget lors de son adoption ;

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ décident d'autoriser la Présidente à engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent comme suit :

Article	Intitulé	Crédits inscrits en 2021	Autorisation retenue pour 2022
1317	Subventions d'investissement	3 971,33 €	0,00 €
2031	Frais d'études	120 572,00 €	0,00 €
2032	Frais de recherche et de développement	10 263,00 €	2 565,00 €
2051	Concessions et droits similaires	26 041,43 €	6 510,00 €
21318	Autres bâtiments publics	42 996,60 €	0,00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	28 051,99 €	0,00 €
2145	Construction sur sol d'autrui installation générales et agencement	44 923,20 €	0,00 €
21568	Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile	1 380,00 €	345,00 €
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	5 600,00 €	0,00 €
21731	Bâtiments publics	3 000,00 €	0,00 €
2182	Matériel de transport	55 501,20 €	0,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	75 180,00 €	2 000,00 €
2184	Mobilier	9 700,00 €	0,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	93 390,44 €	0,00 €
	TOTAL	520 571,19 €	11 420,00 €

- ✓ autorisent la Présidente à signer tous les actes y afférent.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

21 DEC. 2021

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 17 décembre 2021

Le vendredi 17 décembre 2021, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 17h30, dans la salle communale de Chouzé-sur-Loire, sur la convocation qui a été adressée le 8 décembre par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 72 Nombre de voix : 152

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Pierre ANTOINE

Programmation régionale 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur ;

Vu la Charte 2008-2024 en vigueur ;

Vu le projet de Charte 2023-2038 ;

Vu le Contrat de Parc de la Région Pays de la Loire 2021-2023 signé le 6 janvier 2021 ;

Vu le Contrat de Parc de la Région Centre-Val de Loire 2021-2023 signé le 9 juin 2021

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet de programmation 2022 ci-après qui sera présenté aux Régions ;
- ✓ autorisent la Présidente à effectuer toutes les démarches y afférent ;

	Fonctionnement	Investissement
Promotion capital nature	5 700 €	61 653 €
Promotion offre touristique du Parc	23 706 €	
Actions culturelles et Maison du Parc	54 853 €	40 062 €
Education au territoire	63 624 €	
Atelier de prospective territoriale	20 880 €	
Inventaire et suivi de l'avifaune patrimoniale	18 828 €	
Étude des usages des grands abris plastiques	16 800 €	
Équipement service biodiversité		5 737 €
Aménagement du jardin de la Maison du Parc		54 074 €
Charte : impressions et études		42 847 €
TOTAUX	204 391 €	204 373 €

✓ disent que les crédits en résultant seront inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le 21 DEC. 2021

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 17 décembre 2021

Le vendredi 17 décembre 2021, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 17h30, dans la salle communale de Chouzé-sur-Loire, sur la convocation qui a été adressée le 8 décembre par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 72 Nombre de voix : 152

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Pierre ANTOINE

**Contrat de projet de 1 an chargé de mission « transition écologique
et sociétale, adaptation au changement climatique »**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la Charte 2008-2024 en vigueur,

Vu le projet de Charte 2023-2038 ;

Considérant la disponibilité de droit de l'agent titulaire pour suivre son conjoint jusqu'au 31/12/2022 ;

Considérant la nécessité de respecter nos différents engagements auprès de nos partenaires et de poursuivre les missions engagées sur le territoire ;

Considérant la technicité de ce poste ;

Les membres du Comité syndical délibèrent favorablement et à l'unanimité pour :

- l'ouverture d'un poste de chargé de mission « transition écologique et sociétale, adaptation au changement climatique » en contrat de projet de 1 an, catégorie A, filière administrative ou technique.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le 21 DEC. 2021

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 17 décembre 2021

Le vendredi 17 décembre 2021, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 17h30, dans la salle communale de Chouzé-sur-Loire, sur la convocation qui a été adressée le 8 décembre par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 72 Nombre de voix : 152

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Pierre ANTOINE

**Contrat de projet de 1 an chargé de mission « paysages »
catégorie A, filière technique**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la Charte 2008-2024 en vigueur,

Vu le projet de Charte 2023-2038 ;

Considérant la prolongation de la disponibilité du chargé de mission « Paysages » jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Considérant le projet de Charte 2023-2038 et les premières remarques des rapporteurs du Conseil National de la Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs naturels régionaux lors de la visite du 18 au 20 octobre 2021 ;

Considérant la nécessité de préciser la stratégie paysagère de la Charte et sa déclinaison dans le plan du Parc ;

Les membres du Comité syndical délibèrent favorablement et à l'unanimité pour :

- ✓ l'ouverture à compter du 1^{er} février 2022 d'un poste de chargé de mission « Paysages » en contrat de projet de 1 an, catégorie A, filière technique.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le 21 DEC. 2021

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du 17 décembre 2021

Le vendredi 17 décembre 2021, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 17h30, dans la salle communale de Chouzé-sur-Loire, sur la convocation qui a été adressée le 8 décembre par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 72 Nombre de voix : 152

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Pierre ANTOINE

**Ouverture d'un poste en contrat de projet de 23 mois
« Natura 2000, mesures agro-environnementales climatiques »**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la Charte 2008-2024 en vigueur,

Vu le projet de Charte 2023-2038 ;

Considérant que le Parc est l'animateur historique des sites Natura 2000 « Loire des Ponts de Cé à Montsoreau » et « Méron » pour les directives ZSC (habitats) et ZPS (oiseaux) ;

Considérant la volonté du syndicat mixte de se soustraire des marchés publics de prestations relatives à l'animation des mesures agro-environnementales et climatiques (Maec) de ces sites Natura 2000 ;

Considérant le financement des l'ingénierie portée par le Parc pour l'animation Natura 2000 de ces sites par l'Europe et l'Etat et sa convention courant du 01/02/2022 au 31/12/2023 ;

Les membres du Comité syndical délibèrent favorablement et à l'unanimité pour :

- ✓ l'ouverture d'un poste en contrat de projet de 23 mois maximum d'un chargé de mission « Mesures agro-environnementales et climatiques », catégorie A, filière technique.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le 21 DEC. 2021

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 17 décembre 2021

Le vendredi 17 décembre 2021, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 17h30, dans la salle communale de Chouzé-sur-Loire, sur la convocation qui a été adressée le 8 décembre par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 72 Nombre de voix : 152

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Pierre ANTOINE

**Contribution 2022 de la DREAL des Pays de la Loire au
fonctionnement du Parc**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la Charte 2008-2024 en vigueur,

Considérant les actions menées par le Parc au titre de la protection des espèces floristiques et faunistiques, de la préservation des paysages et de l'ensemble de ses activités menées au titre de ces missions réglementaires ;

Les membres du Comité syndical délibèrent favorablement et à l'unanimité pour :

- ✓ autoriser la Présidente à solliciter la DREAL coordinatrice des Pays de la Loire, pour l'octroi de la contribution 2022 d'un montant de 120 000 € ;
- ✓ dire que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.




La Présidente,
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le 21 DEC. 2021